

Fiche 10 : L'autopartage dans les parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte



Source : Cité Lib

Cité Lib est une marque de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alpes-AutoPartage comptant à ce jour une centaine de sociétaires de tous horizons : usagers, salariés, collectivités territoriales, entreprises de transports et mobilités douces et structures membres de l'économie sociale et solidaire.

Actuellement, le capital social de la SCIC est de 300 000 € pour 5 000 utilisateurs et 220 voitures réparties sur 160 stations : en gare, centres-villes, écoquartiers, zones d'activités et parcs naturels régionaux (PNR).

Cité Lib mène depuis 2012 plusieurs expérimentations d'autopartage dans les PNR rhônalpins de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Enjeux

L'autopartage est un des services de mobilité présentant les plus forts enjeux en termes de développement durable :

- Les usagers particuliers de l'autopartage diminuent leur nombre de véhicules-km du fait d'un report vers les autres modes de déplacement — transports collectifs, vélo, marche, covoiturage, taxi.
- Les ménages abonnés à l'autopartage se démotorisent et réduisent de fait leur budget lié aux déplacements.
- La disponibilité du service pour tous permet aux ménages non motorisés d'accéder à un véhicule individuel pour les déplacements qu'ils ne peuvent effectuer autrement, particulièrement dans les territoires ruraux où les distances à parcourir sont parfois importantes et les services de transports collectifs peu développés.
- Les entreprises, les clients professionnels, allègent leur budget transport du fait d'une réduction de leur flotte automobile.

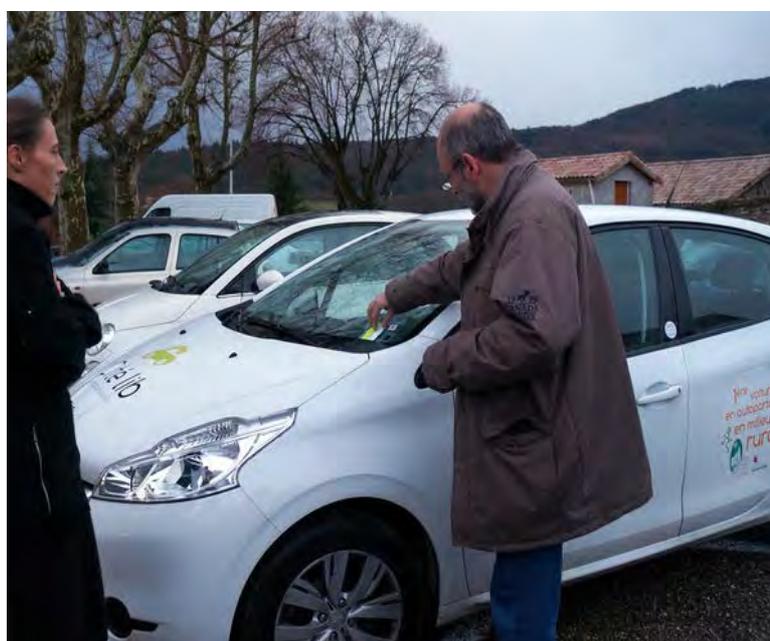
Objectifs

- Mettre à la disposition de tous les habitants — y compris les jeunes, les demandeurs d'emploi et les seniors — ainsi que des employeurs et des touristes une offre de mobilité motorisée pour tous les motifs de déplacements.
- Valoriser le territoire en complétant l'offre de transports collectifs existante et les infrastructures cyclables et piétonnes.
- Créer du lien social entre les usagers et réduire les budgets de déplacements des ménages et des entreprises en réduisant le nombre de véhicules-km.
- Faire évoluer les comportements de mobilité en réduisant l'autosolisme, avec pour conséquence une diminution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Description des réalisations

Trois PNR disposent à ce jour d'une offre d'autopartage Cité Lib :

- le PNR du Pilat avec une voiture stationnée depuis juin 2013 à Pélussin, bourg de 3 500 habitants dans le département de la Loire ;
- le PNR des Bauges avec une voiture stationnée depuis juin 2013 à Le Châtelard, village de 660 habitants dans le département de la Savoie ;
- le PNR du Vercors avec 6 voitures réparties sur 5 communes pendant les mois de juillet et août depuis l'été 2014 : Autrans, Corrençon-en-Vercors, Lans-en-Vercors, Méaudre et Villard-de-Lans dans le département de l'Isère.



Source : Cité Lib

Au départ, le service a été mis en place pour répondre d'une part aux besoins des structures locales pour des déplacements professionnels en semaine, d'autre part à ceux des habitants et des touristes pour des déplacements privés le week-end et pendant les vacances.

Les véhicules sont accessibles aux abonnés 24h/24 et 365 jours par an. Exceptionnellement dans ces PNR, l'abonnement au service est gratuit. Le tarif horaire et au temps de réservation est de 1,20 €/h pour un véhicule de catégorie M (ici des Peugeot 208) et 0,32 €/km jusqu'à 100 km puis 0,19 €/km au-delà de 100 km. De plus, dans le PNR du Pilat, une offre week-end expérimentale a été mise en place à l'automne 2015 comportant une réduction de 50 % sur ce tarif.

À noter que tout abonné au service Cité Lib peut utiliser un véhicule de l'ensemble du réseau national d'autopartage Citiz, présent dans de nombreuses agglomérations françaises, ce qui permet de promouvoir notamment l'intermodalité autopartage + train, car ou covoiturage.

Résultats

Les résultats enregistrés sont les suivants :

- Dans le PNR du Pilat, une quinzaine de locations sont réalisées chaque mois pour 20 000 km parcourus les 18 premiers mois ; il s'agit essentiellement de déplacements professionnels et assez peu d'usages privés, avec une forte variation saisonnière.
- Dans le PNR des Bauges, moins de 10 locations sont effectuées chaque mois pour 15 000 km parcourus les 18 premiers mois ; comme dans le Pilat, essentiellement des déplacements professionnels et peu d'usages privés sont enregistrés, avec une forte variation saisonnière.
- Dans le PNR du Vercors, une trentaine de locations ont été effectuées en juillet et août 2015 avec les 6 voitures et 1 700 km parcourus ; 2/3 des locations concernent le véhicule de Villard-de-Lans ; les usages intéressent aussi bien les touristes satisfaits de disposer d'une offre d'autopartage sur place que les abonnés Cité Lib en vacances dans le PNR.

Clés de réussite et difficultés rencontrées

La mise en place d'un tel service d'autopartage nécessite un investissement important de la part de l'opérateur : un véhicule appareillé pour fonctionner en autopartage, comprenant un ordinateur de bord et un lecteur de carte sans contact sur le pare-brise. De plus, il est préférable que le véhicule soit récent pour être attractif auprès des clientèles potentielles et donner une bonne image de départ à la population locale.

Cependant, l'implantation d'un service d'autopartage dans ces territoires peu denses se heurte à un paradoxe : c'est dans ces territoires peu denses, où son impact paraît important vis-à-vis des objectifs de développement durable, que l'autopartage a du mal à se développer du fait d'une rentabilité économique difficile à assurer, au moins au début, le temps de constituer une clientèle fidèle.

Garantir une utilisation régulière des véhicules *via* des partenariats

Les déplacements de la clientèle professionnelle étant plus réguliers que ceux de la clientèle privée, c'est vers les employeurs du territoire que l'opérateur va d'abord se tourner pour garantir par contrat une utilisation régulière des véhicules.

Par exemple dans le PNR du Pilat, c'est la Maison du Parc et l'hôpital de Pélussin qui garantissent par contrat l'usage du véhicule pour leurs déplacements professionnels. Dans le PNR des Bauges, c'est aussi la Maison du Parc qui assure ce rôle. Dans le PNR du Vercors, c'est la communauté de communes du Massif du Vercors qui garantit les revenus d'exploitation.

Assurer un équilibre économique viable avec un abondement

Pour dépasser ce paradoxe de la difficulté de trouver son public face à un investissement conséquent et des coûts d'exploitation significatifs, un service d'autopartage en milieu rural (ici Cité Lib dans les PNR) demande aux instances publiques territoriales de participer financièrement à l'équilibre d'exploitation.

En effet, en phase de montée en charge du service, les 10 à 15 locations par mois et 10 000 à 13 000 km par an ne suffisent pas à assurer le petit équilibre d'exploitation estimé par Cité Lib à 720 € par mois et par véhicule. L'opérateur demande donc au PNR une subvention d'équilibre : le parc s'engage à verser mensuellement la différence entre les recettes d'exploitation effectives et ces 720 € de frais d'exploitation.

Faciliter l'usage pour tous et communiquer régulièrement

Lâcher sa voiture personnelle, accepter de ne pas la renouveler, adhérer à un service d'autopartage dont la notoriété n'est pas encore complètement établie, c'est un acte qui nécessite de la réflexion et du temps de maturation, d'où l'importance de faciliter l'accès au service pour tous et de communiquer régulièrement sur l'offre.

À Pélussin par exemple, grâce à la Maison du Tourisme, une formule récente permet aujourd'hui de proposer le service d'autopartage à des utilisateurs occasionnels, visiteurs ou habitants. L'accueil de la Maison du Tourisme permet une simplification de l'inscription, notamment pour les personnes qui n'ont pas accès à l'Internet. Cette nouvelle formule est très appréciée et a permis d'augmenter sensiblement l'utilisation privée du service.

Par ailleurs, une communication régulière sur le service est réalisée par l'intermédiaire de la lettre d'information des PNR, la presse quotidienne régionale, la presse spécialisée et l'opérateur.

Situer la station d'autopartage pour maximiser la visibilité et l'intermodalité

La station d'autopartage doit être située à un endroit stratégique : au plus près du cœur du bourg (à la fois pour la densité d'utilisateurs potentiels et pour la visibilité du service) et à proximité immédiate du ou des arrêts de transports collectifs locaux de manière à faciliter l'intermodalité, particulièrement pour une utilisation combinée du type train ou car + autopartage pour les visiteurs et touristes. Outre une nécessaire collaboration avec le gestionnaire de la voirie (la commune) pour l'implantation de la station d'autopartage, une collaboration avec les AO des réseaux de TC desservant le territoire et les AOM de la région est préférable pour la communication générale sur l'offre de service intermodale TC + autopartage.



Enseignements

Cette expérience d'autopartage en milieu rural montre tout d'abord que des collectivités territoriales et des opérateurs font aujourd'hui le pari que la mise en œuvre d'un service d'autopartage commercial en milieu non dense est réalisable moyennant :

- un bon calibrage de l'offre et un ajustement de la tarification en fonction de la demande potentielle ;
- un partage de l'investissement de départ et/ou un abondement des recettes d'exploitation pour combler la différence avec le petit équilibre d'exploitation, au même titre qu'un service de transports collectifs ;
- une communication régulière auprès de la population du territoire, pour lui donner le temps de la réflexion ; en effet, abandonner sa voiture au profit de l'autopartage est une décision très importante par rapport aux habitudes de déplacements, surtout en milieu peu dense où la propriété automobile reste la règle.

Perspectives

Du point de vue des perspectives de développement de services d'autopartage en milieu rural, l'idée en 2015 d'équiper un véhicule existant sur le territoire (avec l'appareillage embarqué nécessaire à son utilisation en autopartage) fait d'ores et déjà l'objet d'une expérimentation dans le PNR des Bauges depuis début 2016. Cette expérimentation sera étendue courant 2016 dans les PNR du Pilat et du Vercors. Le fait d'utiliser un véhicule existant appartenant à une structure locale (et dont les frais d'amortissement et de dépréciation sont pris en charge par cette structure) permet de faire baisser les coûts d'exploitation et donc l'abondement à l'équilibre d'exploitation. Ce type de montage permet de multiplier les opportunités de développement de l'usage de l'autopartage dans les territoires non denses. Reste que le véhicule à appareiller en autopartage doit être récent et en parfait état de maintenance afin que, pour les clientèles potentielles, particulières et professionnelles, il soit aussi attractif qu'un véhicule appartenant à un opérateur.

Ainsi en 2016, un véhicule de service de la flotte du parc (et donc une voiture neuve) va être renouvelé. Il va être équipé d'un boîtier Cité Lib. L'offre sera la même pour les salariés et pour les habitants, avec un véhicule propriété du parc, qui remplacera celui de Cité Lib. Le coût pour le parc sera donc moindre puisque de l'ordre de 160 €/mois, avec un partage des revenus de location entre Cité Lib et le parc.

Un badge est aussi à disposition à l'office du tourisme pour les visiteurs. Quelques réservations ont été faites *via* ce biais.

En outre, pour augmenter l'attractivité du service, il serait intéressant de combiner l'offre d'autopartage avec le covoiturage pour réduire encore le nombre de véhicules-km et les impacts environnementaux.

Synthèse

Opérateur	Cité Lib
Partenaires	Parcs naturels du Pilat, des Bauges et du Vercors
Lancement	2013 à Pélussin et Le Châtelard, 2014 dans le Vercors
Zone d'influence	Territoriale
Coût	720 € de frais d'exploitation mensuels
Contact opérateur	Cité Lib : Martin LESAGE, martin.lesage@citelib.com